



## UN PAS EN AVANT, DEUX PAS EN ARRIÈRE...

Nous refusons de signer le protocole de levée de préavis, proposé par la direction.

### **NOUS RESTONS OPPOSÉS À L'ARRÊT DE L'ACTIVITÉ DES ILLUSTRATEURS SONORES.**

Une fois de plus la direction nie les compétences humaines de nos salariés et les spécificités de nos métiers. On nous présente comme un gain de qualité (et de productivité) pour les éditions, un projet qui va, au contraire, en dégrader les composantes.

La charge de travail est reportée sur le binôme rédacteur-monteur. Les recherches se font (à l'heure actuelle) sur le seul PC du rédacteur. Celui-ci se trouve de l'autre côté de la paroi de plexi, avec l'obligation de partager le clavier et la souris, **AU DÉTRIMENT DES MESURES SANITAIRES** mises en avant par la direction. Le temps de la recherche et de l'acquisition d'une séquence sonore ne seront plus absorbés par des personnels dédiés.

Il faudrait désormais se contenter des 800.000 fichiers disponibles sur les plateformes à la place des millions dans lesquels les illustrateurs sonores pouvaient puiser. Il faudrait se contenter des compétences en matière d'illustration sonore des professionnels de l'image et de la rédaction, et se passer des compétences **DES PROFESSIONNELS DE L'UNIVERS SONORE.**

**FRANCEINFO OU LES CHAÎNES RÉGIONALES DE FRANCE.3 COMME MODÈLES POUR LES ÉDITIONS NATIONALES.** Les équipes en régions se passent des services des illustrateurs sonores depuis toujours ainsi qu'à franceinfo:.. Jusqu'où faut-il suivre le modèle ?

Les équipes se passent aussi de la multitude de chefs de services et de rédacteurs en chef qui opèrent au Siège pour s'apercevoir, à 5 minutes d'une diffusion, que des plans restent à flouter. Les antennes régionales se passent de réalisateurs puisque cette activité est effectuée par les scriptes vidéo à qui l'on ne reconnaît pas la compétence complémentaire de façon pérenne. Et à franceinfo: ce sont des CTR qui sont chargés de l'exploitation de la régie.

*Faut-il s'attendre à la cessation de la collaboration avec les réalisateurs non-permanents sur les JT de france.2 et france.3 ?*

**DEUX ANS DE RÉFLEXION** pour arriver à la suppression, sans anticipation des conséquences sociales (les salariés en CDD sont prévenus 5 jours avant l'arrêt de leurs collaborations) ni des conséquences techniques (les plateformes n'étaient pas prêtes au lendemain de l'arrêt du service maison, les équipes pas formées, les postes de travail pas adaptés).

*Nos cadres ont-ils bien travaillé ?*

Cette méthode de **MANAGEMENT BRUTAL** est inacceptable. Nous devons réagir afin d'éviter une dérive managériale, basée exclusivement sur des critères d'économie de moyen, et les conséquences terribles pour nos antennes qui en découleront.

Paris, le 5 janvier 2021